

L'ÉCHO

DE ROUBAIX-TOURCOING

EMBELLISSEMENT ET EXTENSION DES VILLES

UNE ŒUVRE DE LONGUE HALEINE

J'ai dit, au cours d'un précédent article, combien, en raison des difficultés administratives et de la routine des bureaux, il était difficile de réaliser les plans prévus d'embellissement et d'extension de nos villes.

Il faut, pour cette œuvre nécessaire et utile, employer tous les moyens : presse, causeries, conférences ; il faut vulgariser les problèmes d'hygiène, d'art, de confort et faire comprendre au public qu'ils sont primordiaux et que, d'eux, dépendent le développement physique de la race française et son élévation morale et intellectuelle.

D'abord, pour bâtir et reconstruire une ville, il est indispensable de voir grand et loin. Ce n'est pas un quartier qui doit retenir l'attention des municipalités mais la ville tout entière. Le plan d'une cité doit être étudié dans son ensemble et non par parties. Ce plan, lui-même doit être aussi divisé : travaux urgents, travaux utiles, travaux d'art.

Hygiène et esthétique, voilà les grands mots d'ordre des bâtisseurs. La circulation doit également retenir l'attention. Elle est intense et s'accroît, chaque jour, dans les villes modernes. Il faut donc prévoir des rues larges, spacieuses qui relient entre eux, non seulement les différents points de la cité, mais qui se prolongent encore jusqu'à rejoindre les voies de communication des villes-sœurs et voisines.

Enfin, il faut réserver, dans les villes et autour des villes, des espaces libres qui sont les poumons indispensables des grandes agglomérations. Ces espaces libres, d'ailleurs, ne sont pas improductifs. Ils doublent, ils triplent souvent la valeur des immeubles qui les avoisinent et qui sont réputés les plus sains et les plus agréables.

Tels sont, brièvement résumés, les principes qui doivent guider les municipalités soucieuses du bien-être et de la santé de leurs populations. Il faut pour les appliquer de la méthode et de la patience. Sans ces deux grandes vertus, rien de durable ne se crée.

Charles SAINT-VENANT, Député du Nord.

Au groupe interparlementaire des Départements dévastés

Les Sinistrés se préoccupent des dépenses recouvrables

Aucune atteinte ne sera portée à la loi des dommages, mais...

(De notre rédaction parisienne)

Paris, 1^{er}. — Au cours de la réunion du groupe interparlementaire des régions dévastées, M. Hayez, sénateur du Nord, a rendu compte de l'entretien qu'il avait eu la veille, ainsi que quelques-uns de ses collègues, avec le ministre des Finances.

Le ministre a déclaré qu'il n'était nullement dans sa pensée de porter une atteinte quelconque à la loi des dommages en ce qui concerne les crédits, mais que, d'autre part, tant que l'Allemagne n'aurait opéré aucun versement, il ne lui serait pas possible d'augmenter de quelque somme que ce fût les crédits des dépenses recouvrables.

Il se voyait donc dans l'obligation de maintenir les chiffres présentés dans le budget et qui se montent à 11 milliards, dont 6 réservés aux emprunts du Crédit national, 3 aux emprunts du groupement sinistré et 2 aux obligations sexennales.

Critiques administratives. D'autre part, il a été entendu qu'une délégation du groupe se rendrait prochainement auprès de M. Reibel pour le mettre au courant de la situation créée par la méthode d'administration de divers services du ministère des R. L., situation qui, de l'avis de plusieurs parlementaires, ne peut plus durer.

L'attention du ministre sera appelée sur les engagements de plusieurs hauts fonctionnaires et sur le compartimentage ostensible qui existe entre les différents organismes de son ministère. Cette entrevue aura lieu vraisemblablement vers le milieu de la semaine prochaine.

A la Fédération des Mutualités Scolaires Laïques du Nord

Une réunion a eu lieu à la Préfecture, sous la présidence de M. G. Petit, et en présence de M. Capra, directeur départemental de l'Enseignement primaire, et de M. Cameau, secrétaire général de la Préfecture.

M. Moran, préfet du Nord, a été nommé président d'honneur de la Fédération en remplacement de M. Naudin.

8 heures 36' dans l'air sur avion sans moteur

Barbot a accompli cette performance battant le record de Maneyrol

Une dépêche de Biakra annonçait la nuit de mercredi à jeudi, que l'aviateur Barbot, avec un avion sans moteur, a tenu l'air pendant 8 heures 36', battant ainsi le record du vol à voile que Maneyrol détenait depuis deux jours. Malheureusement, l'absence d'un chronométriste officiel, au meeting de Biakra, prive Barbot du bénéfice de son exploit.

Barbot est un vieux pilote d'avant-guerre

Barbot est un vieux pilote d'avant-guerre. Malgré ses 29 ans, il a des milliers d'heures de vol à son actif. Après deux ans de présence au front dans une escadrille de corps d'armée, il fut réaffecté par différents constructeurs, pour la mise au point d'avions nouveaux. Après la guerre, il ne cessa de piloter, d'abord les avions d'une ligne commerciale du sud de la France, puis les appareils d'un constructeur.

Un Employé de Mairie étrangla sa femme

Elle l'avait menacé de le vitrier. Paris, 1^{er}. — Ce matin, vers trois heures, M. Jean Estenave, commis principal à la Mairie du 16^e arrondissement, a étranglé sa femme à la suite d'une scène de ménage.

Le meurtre s'est accompli dans l'immeuble, sis, 5, rue Pierre Guérin, où habitait le couple. Le meurtrier né en 1887, vivait en mauvaise intelligence avec sa femme, née Augustine Delamotte, âgée de 53 ans. Celle-ci atteinte de neurasthénie injurait fréquemment son époux allant parfois jusqu'à le battre.

Cette nuit, comme elle menaçait le vitrier, Jean Estenave, poussé à bout, se jeta sur elle et la tua. Le meurtrier s'est ensuite constitué prisonnier au commissariat de la rue Charbon Lagache.

A la Mairie du 16^e ses chefs et ses camarades se montrent étonnés car M. Estenave est un homme calme brave et parfaitement équilibré. Le docteur Paul a fait ce matin les constatations d'usage.

Le meurtrier et sa victime s'étaient mariés dans le Nord

Estenave a déclaré au commissaire. Quand ma femme eut obtenu le divorce, nous nous mariâmes en 1904, à Banteux, canton de Marcoing, chez ses parents. Comme elle avait une petite fortune, elle voulut un contrat de mariage sous le régime dotal. Je consentis à tout aisément, je l'aimais !

Judet s'étonne d'être ignoré de la Justice

IL CONFIRME QU'IL NE SE PRÉSENTERA PAS DEVANT LES ASSISES SAMEDI. Paris, 1^{er}. — M. Ernest Judet, appelé à être jugé, après-demain, en même temps que le peintre suisse Hans-Bossard, par la Cour d'assises de la Seine, pour intelligences avec l'ennemi, vient d'adresser à l'ambassadeur de France à Berne, une lettre datée du 30 janvier, dans laquelle il confirme qu'il ne se présentera pas après-demain devant les assises de la Seine et s'étonne d'être ignoré de la justice française.

Il déclare qu'il ne se présentera pas à Paris avant que l'affaire de Mlle de Ravisi ne soit liquidée.

L'armateur Jean Stern sera peut-être mis en liberté

Paris, 1^{er}. — L'armateur Jean Stern, l'ex-administrateur délégué de la Société des Affrèteurs, réunis, arrêté pour escroqueries, abus de confiance et infraction à la loi sur les Sociétés, a été conduit cet après-midi devant M. Genty, juge d'instruction, qui l'a informé qu'il venait de signer une ordonnance de mise en liberté provisoire en sa faveur, moyennant une caution de 500.000 francs. Avant de le relâcher, il est nécessaire que cette décision soit portée à la connaissance des deux parties civiles au procès qui ont 24 heures pour s'opposer à la décision du magistrat.

C'est passé ce délai seulement que M. Stern pourra quitter la prison de la Santé.

Après les troubles de Memel

Un ultimatum a été envoyé à la Lithuanie

Paris, 1^{er}. — La Conférence des Ambassadeurs a décidé, dans sa séance d'hier, d'adresser au gouvernement lithuanien un ultimatum l'invitant à rassembler de Memel les insurgés lithuaniens, dans un délai de sept jours, à dater de la notification qui a été faite aujourd'hui à Kovno.

Au Congrès de la Boulangerie

Paris, 1^{er}. — Le Congrès de la boulangerie française a émis plusieurs vœux demandant notamment l'abrogation de la taxe sur le pain, de la loi sur le travail de nuit. Différents vœux ont été également adoptés sur les bénéfices commerciaux ainsi que sur la création d'une mutuelle de vente de pain.

L'assemblée a ensuite nommé le Conseil-directeur du syndicat général. M. Hérouin a été élu président. Parmi les vice-présidents, on remarque M. Florin, de Roubaix.

Le temps d'aujourd'hui

Temps couvert. Vents du secteur Ouest, 6 à 8 m. Rares éclaircies. Quelques pluies ou bruines. Température stationnaire minimum 2.

Les Allemands accusent les Français et les Belges

Ayant reçu notification de leurs manquements, ils rejettent tous les torts sur les Alliés qui leur serreront la vis de plus en plus

Berlin, 1^{er}. — Le chargé d'affaires allemand a remis au gouvernement français les réponses du gouvernement allemand aux notes du gouvernement français relatives à la non-participation du juge allemand à la séance du Tribunal d'arbitrage ; à la rupture par l'Allemagne des relations entre l'Office de compensations allemand et les Offices français et belges ; au boycottage des Français par les hôteliers et restaurateurs berlinois ; au refus du directeur des postes d'Essen d'établir une liaison téléphonique pour la Commission française des charbons d'Essen ; à l'impossibilité pour la Commission française chargée de rechercher les disparus de la guerre d'accomplir sa mission en raison de l'attitude hostile de la population ; à l'interdiction faite par le gouvernement allemand à toutes les sociétés allemandes d'assurer la protection des intérêts français et belges.

Ces faits constituent une violation du Traité de paix. "La France viole journellement le Traité de Versailles". Le gouvernement allemand répond qu'il serait, en effet, absurde que les arbitres français et allemands continuassent à délibérer en commun sur des questions juridiques d'une importance secondaire, soulevées par l'application du traité de Versailles, alors que les dispositions les plus importantes de ce traité sont violées journellement de la manière la plus grave par le gouvernement français, et que la décision de confier la présidence des négociations à un neutre ne changerait rien à ce fait que, dans les conditions actuelles, une collaboration à l'esprit et au but de la procédure ne peut avoir lieu.

Que la collaboration entre l'office de compensation allemand et les offices français et belges est impossible pour la même raison. L'entrée des Français dans la Ruhr a annulé les conventions. Qu'il est exact que plusieurs restaurants et hôtels berlinois se sont refusés d'admettre des Français, mais que le gouvernement français prétend à tort que les policiers soutiennent ce boycottage ; le gouvernement allemand a vivement déconseillé aux propriétaires des hôtels et restaurants toutes mesures de ce genre ; ceux d'entre eux qui n'ont pas suivi son conseil, ont agi de leur propre initiative.

Que l'entrée des Français dans la Ruhr a annulé les conventions sur lesquelles repose l'institution de la commission française des charbons, et que les conditions nécessaires à l'activité de cette commission n'existent plus. Qu'il est inexact que la tâche de la commission française pour la recherche des disparus ait été compliquée par des actes hostiles de la population ; le gouvernement bavarois a prié la commission de retarder les recherches en Bavière, en raison des incidents auxquels elles pourraient donner lieu.

Que le gouvernement n'a interdit à aucune société d'assurer la protection des intérêts français et belges. Les bourgmestres de Clèves et d'Harnau arrêtés. Berlin, 1^{er}. — Les bourgmestres de Clèves et d'Harnau ont été arrêtés.

Le cordon douanier

Les Franco-Belges perçoivent maintenant les taxes. Dusseldorf, 1^{er}. — Les autorités franco-belges ont mis à exécution certaines ordonnances de la haute commission interalliée des territoires rhénans et certains arrêtés du général Degoutte, relatifs aux douanes. Sous la direction du commandant Philipp, chef des douanes de l'armée du Rhin, les douaniers français ont pris possession à Dusseldorf, de l'Office des douanes et de certains entrepôts spéciaux.

Ceux des fonctionnaires allemands qui ont voulu s'y opposer ont été expulsés. Les taxes douanières allemandes ont été perçues, car on sait que le dédouanement peut se faire aussi à l'intérieur. A Duisbourg, les bureaux des Marchandises et des douanes ont été occupés. Les fonctionnaires du bureau central des douanes n'ont fait aucune opposition. Les postes de surveillance douanière de la région ont été occupés également. Les services fonctionnent maintenant d'une manière normale, sous le contrôle franco-belge.

Les cheminots de Dusseldorf ont repris le travail

Berlin, 1^{er}. — A la suite d'un accord intervenu entre les autorités d'occupation et les cheminots, le trafic a été repris à la gare de Dusseldorf.

Nos Ministres s'inquiètent des fausses nouvelles

Paris, 1^{er}. — Les ministres se sont réunis ce matin au quai d'Orsay, en Conseil de cabinet, sous la présidence de M. Poincaré. Le président du Conseil a mis ses collègues au courant de la situation dans la Ruhr. Le Conseil s'est inquiété des mesures à prendre en vue de réprimer la propagation de fausses nouvelles lancées de l'étranger pour influencer le marché financier français. Un Conseil des ministres aura lieu samedi.

On parle du retrait des troupes anglaises

Cologne, 1^{er}. — On annonce que le bourgmestre de Cologne a déclaré au cours d'une réunion que les troupes britanniques quitteraient le Rhin dans le courant de février.

Le "Chemineau" patriote

Cologne, 1^{er}. — M. Nieuw, le capitaine, fut entendu dire qu'il fallait des cheminots pour la Ruhr ; le service pourrait être bien mieux assuré, sans que l'on se rende compte de la situation.

Le sabotage est organisé par le Reich

Les Alliés vont employer de nouvelles sanctions. Paris, 1^{er}. — On possède la preuve que la politique de sabotage est prêchée aux cheminots par le gouvernement du Reich. D'autre part, M. Poincaré est en possession de documents allemands qui prouvent également la détérioration des appareils télégraphiques et téléphoniques.

Toutes ces tentatives criminelles auront des sanctions appropriées. Non seulement les dirigeants des chemi-

Plus de "numéros" allemands dans nos music-halls

Pendant quatre ans, ils sont mis à l'index par les artistes français

Les artistes français sont bien décidés à veiller eux-mêmes à ce que les numéros allemands ne soient plus présentés sur les scènes de nos music-halls. Réunis au nombre de huit cents dans une salle de spectacles parisiennes, sous la présidence de M. Georjus, ont approuvé d'enthousiasme la décision de l'Union indépendante des artistes suivant laquelle les artistes de music-hall de nationalité allemande se trouvent mis à l'index pendant quatre années, étant stipulé que cette période pourra être prolongée selon les circonstances. A noter que dans l'assemblée qui approuva la décision se trouvaient de nombreux artistes belges, anglais, italiens et japonais.

Au surplus, M. Georjus donna lecture, aux applaudissements de la salle, d'une lettre qu'il venait de recevoir de la British Variety Artists Society. Cette association félicite les artistes français de leur attitude énergique et leur offre, si besoin était, le concours de délégués qui prendraient part à toutes les démonstrations organisées.

Pour les cheminots révoqués

Réuni sous la présidence de M. Hugnon, le groupe de défense des cheminots a entendu MM. Le Guen et Toulouse, secrétaires de la Fédération nationale des chemins de fer. Il a décidé alors de solliciter du gouvernement une audience en faveur de la réintégration des cheminots révoqués pour faits de grève en se proposant de faire valoir qu'actuellement les compagnies ont un besoin urgent de personnel et qu'aucune réintégration n'a été consentie par elles, même malgré des promesses faites pour les cas les plus légitimes.

Le tribunal pour enfants condamne la petite dactylo et son amant

Le Havre, 1^{er}. — On se rappelle l'aventure de cette jeune dactylographe de 17 ans, Marguerite F..., qui, ayant détourné une somme de 68.000 francs, au préjudice de la maison de transit du Havre qui l'employait, s'enfuit à Paris avec son amant le jeune Jean G..., âgé de 16 ans ; l'argent fut rendu et la plainte retirée, mais la justice, suivant son cours, le tribunal pour enfants a déclaré que les tourtereaux indisciplinés avaient agi avec discernement et les a condamnés : la fille, à 18 mois de prison ; le jeune homme à 12 mois de la même peine. L'un et l'autre ont obtenu le bénéfice de la loi de sursis.

La bêche d'un mineur d'Abscon rencontre des ossements humains

M. Joseph Tonnior, 40 ans, mineur, coron du village d'Abscon, qui bêchait dans son jardin à midi, a découvert, à 1 mètre de profondeur, des ossements humains en état de décomposition très avancée. Le gendarmier a été avisé de cette découverte et elle procède à une enquête.

REQUIESCANT IN PACE

LES journaux du monde entier sont remplis de louanges diluées à l'adresse de l'archéologue américain Carter (rien du fameux Nick) qui vient de découvrir près de Louqsor, en Egypte, la tombe du pharaon Tut Ank Amen.

La tombe immense renfermait des trésors inestimables. Des instantanés publiés par les journaux nous montrent les aides de Carter occupés, sous les ordres de leur maître, à tout bouleverser et à tout emporter... Et nous nous extasions.

Carter, poursuivant ses fouilles, a également découvert le corps nu d'une princesse royale. Il ne nous épargne aucun détail sur la beauté de la dame. Son corps est merveilleusement conservé. Ses cheveux et ses dents sont intacts. Des tatouages sont visibles sur son cou et sur sa poitrine. Ses poignets, ses bras et ses chevilles sont percés de lourds bracelets ; enfin, sa taille est si fine, ses hanches si peu prononcées qu'il est à peu près certain que la noble dame a dû porter corset... Naturellement, nous sommes ravis de cette description et nous lisons, avec le plus innocent des sourires, les détails de cette profanation. Carter, par sa découverte, atteint, d'un seul coup, à la célébrité. Il devient un archéologue général. Ses photos reproduites à des millions d'exemplaires, le rendra bientôt populaire dans tout l'Univers.

C'est parfait. Tout le monde approuve la découverte du tombeau de Tut Ank et dit : Amen ! ... Cependant, admettez, maintenant, qu'anthropomorphisme et incités par ce haut exemple, vous ou moi, qui n'avons pas les moyens de nous payer une balade sur les bords du Nil ni de nous offrir le luxe de dévotement une princesse royale, nous allons, plus prosaïquement, dans quelque cimetière de la région, voler la sépulture d'une vieille rentière enrichie par la galanterie ou par tout autre commerce ; admettez, que nous lui raflions tous ses bijoux, que nous soulevions son linceul pour palper son squelette... Quel tollé général ! ... Immédiatement, on nous coffrerait. Au lieu de la gloire, nous connaîtrions, sans délai, la prison. Les journaux publieraient bien notre portrait, mais nous traiterions, sans ménagement, de « vampire » et de « détrompeur de cadavres ».

Pourquoi cette différence de traitement entre Carter et nous ? Simplement, parce que la rentière est enterrée depuis à peine trente ans et la princesse royale depuis quatre mille ans ! Mais, je vous le demande, trente ans ou quatre mille ans, n'est-ce pas tout un, en regard de l'éternité, de l'infini du temps ?

Moi, je suis pour qu'on laisse dormir en paix tous les morts. Ils ont été assez maltraités de leur vivant.

EX. INTÉRIER : NATA-PACHE.

LE DROIT AU BAIL DES LOCATAIRES D'AVANT-GUERRE

UN JUGEMENT INTÉRESSANT

En vertu de la loi du 23 octobre 1919, le locataire d'un immeuble-bail à destination commerciale ou industrielle atteint par un fait de guerre, peut, à certaines conditions, demander le retour des effets du bail sur l'immeuble reconstruit.

La question de droit était posée devant le 4^e juge de paix suppléant du 5^e arrondissement à Lille. Un commerçant de la Place Fernig, intentait à son propriétaire une action judiciaire, en vue de faire valoir ses droits. D'autre part, le propriétaire soutenait que le mode de rempli, adopté, rendait impossible le report des effets du bail.

C'est le locataire qui eût gain de cause. Le juge de paix précisa, dans les attendus de son jugement que le rempli étant effectué, il appartient au locataire, et au locataire seul, à l'exclusion du propriétaire, de juger, s'il peut ou non, à raison du mode de rempli, adopté, continuer son exploitation dans l'immeuble reconstruit et par suite demander le report des effets du bail.

La catastrophe de Beuthen

On n'a plus d'espoir de retirer vivants 350 mineurs ensevelis

Nous avons annoncé hier en dernière heure que 35 cadavres avaient été retirés de la mine Heinrich à Beuthen (Haute-Silésie). Un télégramme nous a appris par la suite que 350 mineurs étaient bloqués dans cette mine et qu'hier on n'avait plus d'espoir de retirer vivant un seul de ces malheureux. Hier, 60 cadavres avaient été remontés à la surface.

Un ouvrier des Mines de Liévin a péri dans un éboulement

Mercredi, à 8 h. du matin, un terrible accident est survenu à la fosse N. 4 des mines de Liévin. L'ouvrier mineur Grégoire Hubert a été pris sous un éboulement et lorsque ses camarades le retirèrent après 40 minutes d'un travail acharné, le malheureux avait cessé de vivre ; l'asphyxie avait fait son œuvre.

Quatre ouvriers ont été ensevelis dans les décombres d'un four

Paris, 1^{er}. — Une équipe d'ouvriers de la Compagnie du gaz de Saint-Denis, démolissaient avenue Wilson, 307, la voûte d'un four à coke qui, subitement, s'effondra vers 8 heures et demie. Quatre hommes surpris par cet accident, se trouvèrent ensevelis sous les décombres. Trois d'entre eux furent rapidement dégagés ; ils en sont quittes pour des blessures ou contusions légères.

Mais leur camarade, François Baccant, 33 ans, avait été tué net. M. Thiha, commissaire de police de Saint-Denis-Sud, a fait envoyer le corps du défunt à la morgue et enquête afin de déterminer les responsabilités.

Les belles familles du Nord de la France



LA FAMILLE LEROY-DELABRE DE LOOS-EN-GOHELLE (Pas-de-Calais).

Parmi les nombreuses et belles familles de la région, on peut citer celle des époux Leroy-Delambre, cultivateurs et habitants route de Béthune, à Loos-en-Gohelle. De leur union, les époux Leroy-Delambre ont eu onze enfants dont dix encore vivants et un, en regard de l'éternité, de l'infini du temps. Moi, je suis pour qu'on laisse dormir en paix tous les morts. Ils ont été assez maltraités de leur vivant.